

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'extension et de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de « Botan » sur le territoire de la commune de Rostrenen

Par arrêté préfectoral du 12 décembre 2023, une enquête publique de **32 jours** est ouverte **mardi 9 janvier, 9h00**, heure d'ouverture de l'enquête, au **vendredi 9 février 2024 inclus, 17h00**, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Rostrenen, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GUEGAN T.P SARL siège social, lieu-dit « Le Bourg » - 22110 Kergrist-Moëlou, pour le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de quartzite, sans augmentation du volume de production, ni modification du périmètre autorisé, pour une durée de 30 ans, avec augmentation de 10 mètres de profondeur d'excavation, lieu-dit « Botan » sur le territoire de la commune de Rostrenen.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 27 octobre 2023.

Modalités de consultation du public :

- Le dossier sera consultable à partir du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5057> accessible en scannant le QR code ci-après :



- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

Le dossier complet, support papier et numérisé comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Rostrenen aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- lundi, mardi et mercredi de : 8h30 à 12h00 / 14h30 à 17h30

- jeudi de : 8h30 à 12h30

- vendredi de : 8h30 à 12h00 / 14h30 à 17h00

- samedi de : 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5057@registre-dematerialise.fr
- ou directement en se rendant sur le registre électronique à partir du lien suivant :
- <https://www.registre-dematerialise.fr/5057>

- ou par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Rostrenen.
- Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition à la mairie de Rostrenen.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5057>

Monsieur Jean-Paul LE DIVENAH, Inspecteur général de l'administration du développement durable en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra le public à la mairie de Rostrenen, Cité administrative - 6 rue Joseph-Pennec 22110 Rostrenen (tél : 02 96 57 42 00 – mail : contact@ville-rostrenen.bzh) les :

- mardi 9 janvier 2024 de 09h00 à 12h00
- mercredi 17 janvier 2024 de 14h30 à 17h30
- samedi 27 janvier 2024 de 09h00 à 12h00
- vendredi 9 février 2024 de 14h30 à 17h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Bruno GUEGAN, Directeur Technique, responsable du projet, à l'adresse électronique suivante : guegan-tp@orange.fr ou par téléphone au n° 02 96 29 27 09.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur numérisés seront tenus à la disposition du public à la mairie de Rostrenen et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.